

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, le 3 avril.

Le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Arnaud HENRION, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames HENRION, BRETON Jean-Claude, DELAVEAU, BRUZEAU, PASCAUD, CHARTIER, BRUNET Laurence, CHAUMEAU, COUVREUX, BRETON Jean-Philippe, LOTHION, BRUNET Dominique, PLAULT, FREHAUT, RENSHAW, PETROVITCH, RUF, GALLETEAU, LAFARGE, GUILLOTEAU, LEGER, JEFFROY.

Etait excusée : Madame FLACELIERE.

Pouvoir : Thérèse FLACELIERE a donné pouvoir à Sylvia PASCAUD

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017

Délibérations :

Rapporteur : M. CHARTIER

Approbation du compte de gestion 2016 - Budget Général
Approbation du compte Administratif 2016 - Budget Général
Affectation des résultats 2016 - Budget Général
Budget primitif 2017
Vote des taux d'imposition 2017
Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Eau
Approbation du compte Administratif 2016 – Budget Eau
Affectation du résultat 2016 – Budget Eau
Budget Primitif 2017 Eau
Approbation du compte de gestion 2016 – Assainissement
Approbation du compte Administratif 2016 – Assainissement
Affectation du résultat 2016 – Budget Assainissement
Budget Primitif 2017 Assainissement
Approbation du compte de gestion 2016 – BUOT
Approbation du compte Administratif 2016 – BUOT
Affectation du résultat 2016
Budget Primitif 2017 – BUOT
Approbation du compte de gestion 2016 - CIBEM
Approbation du compte Administratif 2016 – CIBEM
Affectation du résultat 2016 – CIBEM
Budget Primitif 2017 CIBEM
Délibération fixant des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Mme DELAVEAU

Subventions aux associations

Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017– Préau Descartes – Ajustement enveloppe budgétaire.

Demande de garantie particulière Touraine Logement pour réhabilitation thermique des logements

Rapporteur : M. BRUZEAU

Participation de la commune aux travaux de dissimulation RD 751

Participation de la commune aux travaux d'effacement de réseau télécommunication rue Georges Jehan

Dénomination de voirie Avenue de la Gare et parking de la Passerelle

Cession d'un terrain route de Villandry pour réalisation d'une maison paramédicale

Convention de groupement de commande SIEIL travaux rue de la Galvère et rue Georges Jehan

Questions diverses

01-03 Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur HENRION

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret
- **DESIGNE** Madame Stéphanie RENSHAW secrétaire de séance

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

02-03 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017

Rapporteur : Monsieur HENRION

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Préambule au vote des délibérations budgétaires

Monsieur HENRION indique que lors de la commission finances du 30/03/2017 les membres ont formulé 2 critiques : la commission finances qui s'est réunie tardivement n'a pas été associée au processus de construction budgétaire + seules les vues générales des budgets ont été transmises.

En réponse Monsieur HENRION souhaite préciser concernant le 1^{er} point que les délais sont très encadrés : au plus tard vote du budget au 15 avril mais aussi dans les 2 mois du ROB. Le 22 mars se tenaient encore les derniers tours d'arbitrage dans un contexte chargé où il a fallu finaliser la DSP camping / piscine et alors qu'il manquait un agent au service financier.

Concernant le 2nd point, il s'agit d'un envoi insuffisant et le lendemain même de la commission les compléments ont été envoyés.

Il est précisé par ailleurs qu'à compter de juillet nous aurons Séverine LESPAGNOL à 100 % au service financier, ce qui permettra de mieux fonctionner.

Ceci étant dit, Monsieur CHARTIER va présenter le budget et nous répondrons à toutes vos questions.

Madame LEGER indique qu'elle regrette de ne pas avoir eu les réponses à ses questions lors de la commission.

2017-03-01 Examen du compte de gestion 2016 – Budget Général

Rapporteur : Franck CHARTIER

Madame LEGER indique qu'elle ne comprend pas la méthodologie retenue par la Trésorerie, Madame LEHOUX lui avait expliqué les choses différemment à l'époque et elle votera donc contre.

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative qui s'y rattache les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- adopte le compte de gestion 2016

(Pour : 19 – Contre 1 – Abstention : 3)

2017-03-02 Examen compte Administratif 2016 – Budget Général

Rapporteur : Franck CHARTIER

Madame LEGER demande comment on explique les 32 000 € pour l'électricité ? Monsieur CHARTIER et Monsieur BRUZEAU indiquent que les économies générées par le groupement de commande avec le SIEIL et le changement de nos ampoules se font sentir. Il ne s'agit pas de décalage de factures.

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur HENRION Arnaud, Maire, s'étant retiré pour le vote, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances

A l'unanimité

1°) décide d'élire son Président sans recourir au vote à bulletin secret

2°) Elit Monsieur CHARTIER Président de séance pour le vote du compte Administratif

3°)- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				63 897.45 €
Opérations de l'exercice	3 234 928.67 €	3 505 731.08 €	344 159.60 €	826 097.63 €

RESULTAT 2016		270 802.41 €		545 835.48 €
Restes à réaliser			51 008.01 €	12 494.25 €
Solde des restes à réaliser			38 513.76 €	

4°)-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5°)-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6°)-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7°)-Adopte ce compte administratif,

(Pour : 17 – Contre 0 – Abstention 5)

2017-03-03 Affectation du résultat 2016 – Budget Général

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-5,

Vu les instructions budgétaires et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Considérant l'avis de la commission des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2016 dans le cadre du budget primitif 2017, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

total dépenses de fonctionnement 2016	3 234 928.67 €
total des recettes de fonctionnement 2016	3 505 731.08 €
excédent de fonctionnement 2016	270 802.41 €
excédent de fonctionnement reporté	0
excédent de fonctionnement cumulé à fin 2016	270 802.41 €

total dépenses d'investissement 2016	344 159.60 €
total des recettes d'investissement 2016	826 097.63 €

excédent d'investissement 2016	481 938.03 €
excédent d'investissement reporté	63 897.45 €
excédent d'investissement cumulé à fin 2016	545 835.48 €

total restes à réaliser dépenses d'investissement 2016	51 008.01 €
total restes à réaliser recettes d'investissement 2016	12 494.25 €
déficit de reste à réaliser	38 513.76 €
excédent global d'investissement avec les restes à réaliser	507 682.02 €

affectation du résultat		
besoin de financement	article 1068	
	Excédent de fonctionnement 2016 article 002	270 802.41 €
	Excédent d'investissement 2016 article 001	545 835.48 €

(Pour : 18 – Contre 0 – Abstention : 5)

2017-03-04 Examen du Budget Primitif 2017

Rapporteur : Monsieur CHARTIER

Madame LEGER demande à ce que soient vérifiés les montants au niveau de la taxe d'habitation et l'attribution de compensation.

Madame LEGER demande à être destinataire des tableaux des emprunts.

Monsieur GALLETEAU demande concernant la musculation et la boxe si le diagnostic amiante est chiffré ? Monsieur BRETON répond oui.

L'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) du 6 février 2017 a constitué la première étape du cycle

budgétaire. Le vote du budget est l'acte le plus important du conseil municipal : il est à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation.

Aucun projet ne peut débiter, aucun chantier ne peut s'ouvrir, aucune prestation à la population

ne peut se réaliser si le budget communal ne prévoit pas les provisions financières correspondantes.

Le budget :

- reflète les priorités de la politique municipale,
- détermine les grandes orientations de gestion,
- concrétise les choix de politique générale de la commune pour l'année, voire à plus longue échéance.

Le Conseil Municipal, en adoptant le budget de la commune, autorise le Maire à l'exécuter, c'est-à-dire à réaliser, l'ensemble des dépenses et des recettes (engagement, liquidation, ordonnancement).

Pour mémoire, l'exécution du budget est confiée conjointement :

- au maire, qui a la qualité d'ordonnateur
- au receveur municipal, qui a la qualité de comptable.

Tous les deux ont des attributions distinctes. Le budget communal comporte une série de documents parmi lesquels on distingue principalement :

- le Budget Primitif,
- les Décisions Modificatives,
- le budget supplémentaire pour éventuellement modifier ou créer des lignes budgétaires en fonction de la réalité des dépenses,
- le Compte Administratif.

LES GRANDS PRINCIPES BUDGETAIRES

Le budget doit respecter 5 principes :

L'annualité :

Le budget est voté chaque année pour un an pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Il s'exécute au cours de la même période.

L'unité :

Toutes les dépenses et toutes les recettes doivent être inscrites dans le budget et doivent figurer dans un seul document.

L'universalité :

Les dépenses et les recettes doivent être présentées de manière distincte sans compensation ou contraction.

L'antériorité :

Dans la mesure où le budget est un acte d'autorisation et de prévision, le principe de l'antériorité impose l'adoption du budget avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Il existe cependant deux exceptions :

- la possibilité d'adopter le budget jusqu'au 15 avril,
- les délibérations budgétaires spéciales (délibérations autorisant le maire à lancer des travaux bien définis avant le vote du budget).

L'équilibre :

Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées.

Un budget est considéré en équilibre réel si :

- dans chaque section les dépenses sont égales aux recettes,
- si les dépenses et les recettes sont évaluées de façon sincère,
- si le remboursement du capital de l'annuité de la dette et les dépenses imprévues sont autofinancées.

COMPRENDRE ET ANALYSER LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif retrace les dépenses et les recettes des services communaux.

Il est divisé en deux grandes parties dénommées :

- Section de Fonctionnement
- Section d'Investissement

Chaque section doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement du Budget primitif :

Elle regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services Communaux :

- charges à caractère général (fournitures consommables –contrats de maintenance – assurances etc.)
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante (dont les subventions et participations versées)
- Frais financiers (intérêts de la dette)
- Dotations aux amortissements et aux provisions.

La section de fonctionnement dispose de ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel :

- du produit de la fiscalité locale (impôts et taxes : taxes d'habitation –taxes foncières)
- des dotations reçues de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF)
- de subventions reçues d'autres collectivités locales
- Produits des services et du domaine communal
- travaux en régie
- dotations et participations
- reprises sur amortissements et provisions

La section d'investissement du Budget primitif :

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Y figurent les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux ...) et le remboursement de la dette en capital.

La section d'investissement comprend pour l'essentiel :

Recettes :

- Virement de la section de fonctionnement c.-à-d. l'excédent des ressources communales
- Dotations et subventions d'équipement (dont la dotation globale d'équipement et le fonds de compensation pour la TVA)
- Emprunts et dettes assimilés
- Amortissement des charges à répartir
- Dotations aux provisions et aux amortissements.

Dépenses :

- Remboursement des emprunts (capital de la dette communale)
- Moins-values de cession
- Immobilisations
- Charges à répartir sur plusieurs exercices.

Le budget primitif 2017 fait l'objet de la note de synthèse jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances,

Le Conseil municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractères générales	831 220.00 €
012	Charges de personnel	1 860 400.00 €
65	Autres charges de gestion courante	274 021.00 €
014	Atténuation de charges	1 700.00 €
66	Charges financières	136 332.68 €
67	Charges exceptionnelles	1600.00 €
022	Dépenses imprévues	25 000.00 €
023	Virement à la section investissement	706 701.73 €
042	Opération d'ordre	150 000.00 €
	TOTAL	3 986 975.41 €

RECETTES		
70	Vente de produits	379 650.00 €
73	Impôts et taxes	1 873 363.00 €
74	Dotations et participations	983 140.00 €
75	Autres produits de gestion	75 000 .00 €
013	Atténuations de charges	70 000.00 €
76	Produits financiers	20.00 €
77	Produits exceptionnels	325 000.00 €
002	Résultat reporté	270 802.41 €
042	Opération d'ordre	10 000.00 €
	TOTAL	3 986 975.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
20	Immobilisations incorporelles	58 424.64 €
16	Remboursements emprunts	259 885.92 €
23	Immobilisations corporelles	2 071 912.00 €
040	Opérations d'ordre	2 000.00 €
020	Dépenses imprévues	14 360.89 €
026	Opérations d'ordre	10 000.00 €
	TOTAL	2 416 583.46 €

RECETTES		
001	Solde d'exécution positif reporté	545 835.48 €
10	FCTVA et Taxe d'aménagement	95 000.00 €
13	Subv d'Equip	719 046.25 €
16	Emprunts	200 000.00 €
024	Produits de cession	
021	Virement sect fonctionnement	706 701.73 €
040	Opération d'ordre	150 000.00 €
	TOTAL	2 416 583.46 €

- **AUTORISE** et affecte les dépenses fêtes et cérémonies reprises ci-dessus au compte 6232 :

D'une manière générale, l'ensemble des fonds (achats de fournitures et prestations de services) permettant le bon déroulement de nos manifestations et cérémonies (vœux du Maire, vœux du personnel, arbre de Noël, 8 Mai, fêtes de la musique, 14 juillet, 11 novembre,...)

- **DECIDE** de rembourser la somme de 78 € à Mme PECCAS de frais bancaires suite à opposition à tiers détenteur indu.

(Pour : 18 – Contre : 5 – Abstention : 0)

2017-02-05 Examen des taux d'imposition pour 2017

Rapporteur : Franck CHARTIER

La Municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts et à maîtriser son budget en privilégiant une gestion rigoureuse par la mise en œuvre d'économies et la recherche des subventions extérieures.

Cet engagement sera tenu et il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu le vote du budget primitif,

Vu le rapport d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 6 février 2017,

Vu l'avis de la commission Finances,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **DE FIXER** les taux comme suit, qui sont identiques à l'année 2016,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2017 sans augmentation, soit :

	Taux	Bases d'imposition	Produits escomptés
Taxe d'Habitation	16.36%	4 172 000	682 539.00 €
Taxe Foncière/pour Propriétés Bâties	22.06%	3 177 000	700 846.00 €
Taxe Foncière/pour propriétés Non Bâties	57.83%	130 400	75 410.00 €

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-06 Examen du compte de gestion 2016 –budget annexe - SERVICE EAU POTABLE

Rapporteur : Franck CHARTIER

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2016

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-07 Examen compte Administratif 2016 – budget annexe EAU

Rapporteur : Franck CHARTIER

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HENRION Arnaud, Maire, s'étant retiré pour le vote, et après s'être fait présenter le budget primitif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Décide d'élire son Président sans recourir au vote à bulletin secret

2°) Elit Monsieur CHARTIER Président de séance pour le vote du compte Administratif

3°)- Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		119 582.99 €		355 480.46 €
Opérations de l'exercice	66 681.37 €	96 055.20 €	32 234.45 €	55 994.13 €
RESULTATS 2016		29 373.83 €		23 759.68 €
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS 2016		148 956.82 €		379 240.14 €

4°)-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5°)-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6°)-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7°)-Approuve ledit compte administratif 2016 – budget annexe EAU.

(Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-08 Affectation du résultat 2016 – Budget annexe EAU

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 49,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe EAU.

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2016 dans le cadre du budget primitif 2017, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016	
--------------------------------	--

total dépenses de fonctionnement 2016	66 681.37 €
total des recettes de fonctionnement 2016	96 055.20 €
excédent de fonctionnement 2016	29 373.83 €
excédent de fonctionnement reporté 2015	119 582.99 €
excédent de fonctionnement cumulé à fin 2016	148 956.82 €

total dépenses d'investissement 2016	32 234.45 €
total des recettes d'investissement 2016	55 994.13 €
Excédent d'investissement 2016	23 759.68 €
excédent d'investissement reporté 2015	355 480.46 €
excédent d'investissement cumulé à fin 2016	379 240.14 €

total reste à réaliser dépenses d'investissement 2016	0.00 €
total restes à réaliser recettes d'investissement 2016	0.00 €
excédent global d'investissement avec les restes à réaliser	379 240.14 €

affectation du résultat de fonctionnement		
	besoin de financement	article 1068
	excédent de fonctionnement 2016 article 002	148 986.82 €
	excédent d'investissement 2016- article 001	379 240.14 €

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-09 Examen du Budget primitif 2017 - service EAU

Rapporteur : Franck CHARTIER

Madame LEGER demande à ce que la municipalité définisse une stratégie concernant l'eau et l'assainissement avant le transfert à l'intercommunalité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractères générales	35 000.00 €
66	Charges financières	4 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	163 956.82 €
042	Opération d'ordre	55 000.00 €
	TOTAL	257 956.82 €

RECETTES		
75	Autres produits de gestion	75 000.00 €
002	Résultat reporté	148 956.82 €
	TOTAL	257 956.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
23	Opérations d'Equipement (Forage Turonien et divers)	554 696.96 €
16	Capital des emprunts	9 500.00 €
040	Opérations d'ordre	34 000.00 €
	TOTAL	598 196.96 €

RECETTES		
001	Reprise résultat	379 240.14 €
021	Virement section fonctionnement	163 956.82 €
040	Opération d'ordre Opération patrimoniales	55 000.00 €
	TOTAL	598 596.96 €

Les opérations d'équipement pour 2017 programmées sont :

- Travaux Rue G. Jehan – Rue de la Galvère (42 000 €)
- Travaux Viabilisation route de Villandry (80 000 €)
- Travaux du Forage (71 000 €)
- 2 Branchements DSP camping (3 000 €)
- Travaux divers (358 696.96 €)

(Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 1)

2017-03-10 Examen du compte de gestion 2016 – budget annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2016.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-11 Examen du compte administratif 2016 – budget annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HENRION Arnaud, Maire, s'étant retiré pour le vote, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

- 1°) Décide d'élire son Président sans recourir au vote à bulletin secret
- 2°) Elit Monsieur CHARTIER Président de séance pour le vote du compte Administratif
- 3°)- Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		309 210.67 €		215 325.84 €
Opérations de l'exercice	120 193.32 €	221 976.57 €	61 619.59 €	38 679.92 €
RESULTATS 2016		101 783.25 €		- 22 939.67 €
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS 2016		410 993.92 €		192 386.17 €

4°)-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 5°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 6°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 7°) Adopte ce compte d'administratif

(Pour : 22– Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-12 Affectation du résultat 2016 – Budget annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 49,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Assainissement.

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2016 dans le cadre du budget primitif 2017, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

total dépenses de fonctionnement 2016	120 193.32 €
total des recettes de fonctionnement 2016	221 976.57 €
excédent de fonctionnement 2016	101 783.25 €
excédent de fonctionnement reporté 2015	309 210.67 €
excédent de fonctionnement cumulé à fin 2016	410 993.92 €

total dépenses d'investissement 2016	61 619.59 €
total des recettes d'investissement 2016	38 679.92 €
déficit d'investissement 2016	- 22 939.75 €
excédent d'investissement reporté 2015	215 325.84 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2016	192 386.17€

total reste à réaliser dépenses d'investissement 2016	0.00 €
total restes à réaliser recettes d'investissement 2016	0.00 €
excédent d'investissement 2016	192 386.17 €

affectation du résultat de fonctionnement		
	besoin de financement	article 1068
	excédent de fonctionnement article 002	410 993.92 €
	excédent d'investissement 2016 - article 001	192 386.17 €

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-13 Examen du Budget primitif 2017 service ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractères générales	95 000.00 €
66	Charges financières	35 000.00 €
023	Virement à la section investissement	445 993.92€
042	Opération d'ordre	42 000.00 €
	TOTAUX	617 993.92€

RECETTES		
70	Taxe raccordement EU	32 000.00 €
75	Autres produits de gestion	150 000.00 €
042	Opération d'ordre - amortissements	25 000.00 €
002	Excédent reporté	410 993.92 €
	TOTAUX	617 993.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Remboursements emprunts	40 000.00 €
21	Opérations d'Equipement	677 380.09 €
040 041	Opérations d'ordre Opération patrimoniales	25 000.00 € 62 000.00 €
	TOTAL	804 380.09 €

RECETTES		
001	Reprise résultat	192 386.17 €
27	Remboursement TVA	62 000.00 €
021	Virement section de fonctionnement.	445 993.92 €
041 040	Opérations patrimoniales Opération d'ordre	62 000.00 € 42 000.00 €
	TOTAL	804 380.09 €

Les opérations d'équipement programmées pour 2017 sont :

- Schéma directeur (90 000 €)
- Travaux Avenue de la Gare (320 000 €)
- Travaux Rue Georges Jehan (8 000 €)
- Viabilisation terrain Route de Villandry (3000 €)
- Télérelève 4 postes (14 100 €)
- Sécurisation postes relevage (41 000 €)
- Travaux Rue de Pineau (110 000 €)
- Viabilisation Rue Tournois (20 000 €)
- Bornes incendie (3500 €)
- Travaux divers (67 780.09 €)

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-14 Examen du compte de gestion 2016 – budget annexe BUOT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2016

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-15 Examen compte administratif 2016 – budget annexe BUOT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HENRION Arnaud, Maire, s'étant retiré pour le vote, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Décide d'élire son Président sans recourir au vote à bulletin secret

2°) Elit Monsieur CHARTIER Président de séance pour le vote du compte Administratif

3°)- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		849.17 €		4 189.23 €
Opérations de l'exercice	204.00 €			
RESULTATS 2016		645.17 €		4 189.23 €
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS 2016		645.17 €		4 189.23 €

4°)-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5°) -Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6°) -Adopte ce compte administratif.

(Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-16 Affectation du résultat

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 14,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe BUOT

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2016 dans le cadre du budget primitif 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Excédent cumulé d'investissement 2015	4 189.23 €
Recettes 2016	0.00 €
Dépenses 2016	0.00 €
Résultat d'investissement fin 2016	4 189.23 €
Reste à réaliser 2016	
Recettes	0.00 €
Dépenses	

FONCTIONNEMENT :

Excédent fonctionnement 2015	849.17 €
Résultat 2016	
Recettes 0.00 €	} = 204.00 €
Dépenses 204.00 €	
Excédent cumulé fin 2016	645.17 €
Affectation du résultat réparti comme suit	article 1068
	Article 002 645.17 €
	Article 001 4 189.23 €

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-17 Examen du Budget primitif 2017 - service BUOT

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractères générales	645.17 €
	TOTAL	645.17 €

RECETTES		
002	Excédent reporté	645.17 €
	TOTAL	645.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
21	Opérations d'Equipement	4 189.23 €
	TOTAL	4 189.23 €

RECETTES		
001	Excédent reporté	4 189.23 €
	TOTAL	4 189.23 €

La section d'investissement en dépenses et recettes s'équilibre à 4 189.23 € en recettes et imputé en dépenses à l'article 2188.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-18 Examen du compte de gestion 2016 – CIBEM

Rapporteur : Franck CHARTIER

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2016

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-19 Examen compte administratif 2016 – CIBEM

Rapporteur : Franck CHARTIER

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HENRION Arnaud, Maire, s'étant retiré pour le vote, et après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'avis de la commission Finances,

1°) Décide d'élire son Président sans recourir au vote à bulletin secret.

2°) Elit Monsieur CHARTIER Président de séance pour le vote du compte Administratif.

3°)- Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	743.17 €			100 655.89 €
Opérations de l'exercice	772 914.20 €	772 914.20 €	762 914.20 €	747 344.11 €
RESULTATS 2016			- 15 570.09 €	
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS 2016	743.17 €			85 085.80 €

4°)-Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5°) -Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6°) -Adopte ce compte administratif.

(Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-20 Affectation du résultat 2016 – CIBEM

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 14,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget CIBEM

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2016 dans le cadre du budget primitif 2017 comme suit :

INVESTISSEMENT :

Excédent cumulé d'investissement 2015	100 655.89 €
Recettes 2016	747 344.11 €
Dépenses 2016	762 914.20 €
Résultat d'investissement fin 2015	85 085.80 €
Reste à réaliser 2015	
Recettes	
Dépenses	

FONCTIONNEMENT :

Déficit de fonctionnement 2015				743.17 €
Résultat 2016				
	Recettes	772 914.20 €	}	= 0 €
	Dépenses	772 914.20 €		
Déficit fin 2016				743.17 €
Affectation du résultat réparti comme suit	article 1068			
	Article 002	743.17 €		
	Article 001	85 085.80 €		

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-21 Examen du Budget primitif 2017 - aménagement CIBEM

Rapporteur : Franck CHARTIER

Monsieur GALLETEAU indique qu'il est embêté par ce dossier il ne sait pas ce qu'il devient. Au début du mandat, on devait le faire en régie puis cela a changé.

Monsieur GALLETEAU trouve que ce dossier est du bricolage, il voudrait être au courant.

Monsieur HENRION répond que la commune a été destinataire d'une étude de sol faisant apparaître des contraintes majeures qui font qu'une réalisation en régie n'est pas sérieuse.

La municipalité s'oriente vers un portage par un opérateur professionnel qui pourra gérer comme il se doit les problématiques eau et remblais.

Monsieur GALLETEAU demande si la prise de risques n'était pas inconsidérée ?

Monsieur HENRION indique qu'il n'a pas été élu pour ne rien faire et que ce dossier qui dure depuis plus de 10 ans est en cours de finalisation.

L'engagement d'un déficit maximum de 100 000 € sera tenu.

Monsieur BRUZEAU indique que le dossier est complexe.

Monsieur JEFFROY répond que ne voyant rien venir il y a des craintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	15 000.00 €	774	Produits exceptionnels	743.17 €
043	Frais accessoires-transfert intérêts emprunt	15000.00 €	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	792 914.20 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	762 914.20 €	043	Transfert charges – transfert intérêts emprunt	15 000.00 €
66	Intérêts d'emprunt	15 000.00 €		TOTAL	808 657.37 €
002	Résultat reporté	743.17 €			
	TOTAL	808 657.37 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	792 914.20 €	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	762 914.20 €
	TOTAL	792 914.20 €	001	Résultat reporté	85 085.80 €
				TOTAL	848 000.00 €

(Pour : 18 – Contre : 1 – Abstention : 4)

2017-03-22 Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Franck CHARTIER

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des collectivités territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Montant de l'enveloppe globale à ne pas dépasser :

Pour le Maire :

55 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
 Chef lieu de canton +15 %

Pour les 6 Adjointes :

22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
 Chef lieu de canton +15%

calcul des indemnités des élus déterminant les taux de répartition des indemnités des élus, proposé par Monsieur le Maire :

Pour le Maire :

Soit : 45.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
 Chef lieu de canton + 15%

Pour les 6 Adjointes :

Soit : 16,1 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Chef-lieu de canton + 15%

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 portant élection du Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 portant nomination de 6 adjoints au Maire,

Considérant que la commune d'Azay le Rideau appartient à la strate de 3 500 à 9 999 habitants,

Vu le décret 2017-85 du 26/01/2017,

- **ACCEPTE** le montant des indemnités précitées, à effet du 1^{er} janvier 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-23 Attribution des subventions aux associations au titre de 2017

Rapporteur : Christine DELAVEAU

Monsieur GALLETEAU demande si au niveau des associations il est possible de voir si un effort des communes est fait hors Azay ?

Après l'étude en commission et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017, je vous propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante en fonction des critères retenus :

- le nombre de licenciés Ridellois,
- le nombre d'éducateurs,
- la rémunération du ou des professeur(s),
- la participation aux animations locales.

ASSOCIATIONS AZAY LE RIDEAU	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Évolution 2016/2017
SPORT				
JUDO CLUB	1 150 €	1 150 €	1 200 €	4,35 %
SCAC	5 700 €	5 370 €	6 400 €	19,19 %
BASKET	1 300 €	1 240 €	1 120 €	- 9,67%
TENNIS DE TABLE	850 €	850 €	650 €	- 23,52 %
OCCOS	1 000 €	500 €	En attente	
SALAMANDRE VTT	0 €	0 €	150 €	nouveau
STRUCTURES				
AFCS	800 €	760 €	0	dissolution
FAMILLES RURALES	1 000 €	1 900 €	3 000 € ¹	+ 57,9%
MAISON DES JEUNES	1 500 €	1 800 €	2 000 €	+ 11,12%
AMAZONES	450 €	380 €	450 €	+ 18,43%
AMICALES				
SOUVENIR Français	20 €	20 €	20 €	0
LES BANNERETS	100 €	100 €	100 €	0
JUMELAGES				
AZAY/LASNE	1 000 €	900 €	900 €	0
AZAY/NISA	1 000 €	900 €	900 €	0
AZAY/DUBIECKO	1 000 €	900 €	1 000 €	+11,12%
AZAY/CROSTON	1 000 €	900 €	900 €	0
ASSOCIATIONS DIVERSES ET EXTERIEURS				
MARATHON	3 000 €	3 000 €	0 €	
LA BOULE DE FORT		150 €	0 €	- 100 %
SPA	150 €	150 €	150 €	0
AFN		150 €	150 €	0
SHOT	100 €	100 €	100 €	0
ANIMATIONS				
COMITE DES FETES	1 000 €	1 000 €	1 500 € ²	+ 50 %
UNION COMMERCIALE	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0
ASSOCIATION 3A		700 €	500 €	- 28,57%
EXTRA SCOLAIRE				
VAG A BUL	300 €	300 €	300 €	0
DESCARTES ET CIE	300 €	300 €	300 €	0
SCOLAIRE				
Association Philippa LESBAHY / Ecole Marcel AMICE	1 016 €	2 088 €	2 322 €	+ 11,21 %
COOPERATIVE DESCARTES	7 402 €	6 440 €	6 412 € ³	- 0,43 %
COLLEGE BALZAC / Mini-entreprise « CoPin's »			En attente	nouveau
TOTAL SUBVENTIONS	32 488 €	33 768 €	31 024 €	

Pour 2017 :

¹ Dont 500 € pour l'organisation de la semaine HANDICAP et VOUS

² Dont 500 € pour l'organisation du Carnaval

³ Cette somme fait partie des 15 500 € versée pour le financement des classes découvertes.

- 20 € + 8 € par enfant (Coopérative DESCARTES)
- 10 € + 8 € par enfant (Ecole Maternelle)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de subvention aux associations pour 2017,

Décide de verser aux différentes associations les subventions, au titre de 2017, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et d'imputer à l'article correspondant du budget communal ces dépenses,

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-24 Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 / Préau Descartes / Ajustement enveloppe budgétaire

Rapporteur : Mme DELAVEAU

Mme DELAVEAU informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention peut être accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux aux collectivités pour des projets liés aux activités scolaires ou périscolaires.

Elle propose qu'un préau soit installé dans la cour de l'école primaire Descartes.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élevait à 42 000.00 €HT (délibération du 04/11/2016).

L'évolution et le chiffrage plus précis conduisent cependant à ajuster la demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'installer un abri extérieur pour les enfants,

- **DECIDE**
- **De solliciter** l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la création d'un préau.
- **D'adopter** le plan de financement prévisionnel de ces travaux établi de la façon suivante :

	<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes HT</u>
Montant de l'opération	39 480.73	
<i>Dont travaux :</i>	38 080.73	
<i>Contrat d'architecte pour Permis de Construire :</i>	1 400.00	

DETR		11 844.22 (30 %)
Autofinancement		27 636.51 (70%)
TOTAL	39 480.73	39 480.73

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster la demande de DETR auprès de l'Etat et à solliciter toute subvention à son taux maximum pour financer les travaux et en particulier la DETR.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-25 Demande de garantie d'emprunt de TOURAINE LOGEMENT pour la réhabilitation de 18 logements locatifs rue Georges Jehan et Allée des Cerisiers

Rapporteur : Christine DELAVEAU

Touraine Logement a sollicité la commune pour la garantie des emprunts nécessaires à la réhabilitation de logements locatifs Rue Georges Jehan et Allée des Cerisiers. Le montant total des emprunts est de 784 192.00 € (252 000.00 € -emprunt éco prêt et 532 192.00 € -emprunt de réhabilitation) et la garantie sollicitée est fixée à 50% soit 392 096.00 € (126 000.00 € + 266 096.00 €).

Caractéristiques des 2 emprunts :

Caractéristiques de l'emprunt éco prêt :

- contracté auprès de la Caisse des dépôts, fonds Caisse d'épargne,
- montant de 252 000.00 €,
- durée de 20 ans, échéance annuelle, taux de 1.35%

Caractéristiques de l'emprunt réhabilitation :

- contracté auprès de la Caisse des dépôts, fonds Caisse d'épargne,
- montant de 532 192.00 €,
- durée de 20 ans, échéance annuelle, taux de 0.30%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport établi par la Caisse des Dépôts, Etablissement Public Direction des Fonds d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 60278 en annexe signé entre TOURAINE LOGEMENT E.S.H (ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des

Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 18 logements locatifs Rue Georges Jehan et Allée des Cerisiers,

- **Article 1 :** ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% soit 392 096.00 € sur un emprunt total de 784 192.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon le Contrat de Prêt n° 60278 constitué d'un PAM d'un montant de 532 192.00 € et d'un PAM éco prêt d'un montant de 252 000.00 €.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- **Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, dans la limite des 50%.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges desdits prêts.

(Pour : 17 – Contre : 2 – Abstention : 4)

2017-03-26 Participation de la commune aux travaux de dissimulation de réseaux RD 751

Rapporteur : Frédéric BRUZEAU

Le SIEIL a chiffré un avant-projet sommaire des travaux à réaliser concernant la dissimulation des réseaux haute tension de type A (HTA) RD 751.

Le montant total des prestations d'études et des travaux est estimé à 130 300 € HT

La quote part de prise en charge par le SIEIL est de 90% soit 117 270 € HT

Le montant restant à la charge de la commune est de 10% soit 13 030 € HT (pas de TVA à la charge de la commune)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL,

Considérant l'avant-projet sommaire relatif aux travaux de dissimulation de réseaux RD 751.

Considérant la participation de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1** : d'accepter la réalisation desdits travaux,
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avant-projet sommaire, détaillé ci-dessus,
- **Article 3** : de régler cette somme d'un montant de 13 030 € HT et de l'inscrire au budget primitif 2017.

(Pour : 23 – Contre 0 – Abstention : 0)

2017-03-27 Participation de la commune aux travaux d'effacement de réseau télécommunication rue Georges Jehan

Rapporteur : Frédéric BRUZEAU

Le SIEIL a chiffré un avant-projet sommaire des travaux à réaliser concernant l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil, soit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Travaux de génie civil | 19 327.53 € TTC |
| • Frais liés à l'opération
(pas de TVA à la charge de la commune) | 1 724.38 € HT |
| Pour un total de travaux de | 21 051.91 € TTC |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL,

Considérant l'avant-projet sommaire relatif aux travaux d'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil – Rue Georges Jehan,

Considérant la participation de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

- **Article 1** : d'accepter la réalisation desdits travaux,
- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avant-projet sommaire, détaillé ci-dessus,
- **Article 3** : de régler cette somme d'un montant de 21 051.91 € et de l'inscrire au budget primitif 2017.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-28 Dénomination de voiries – Avenue de la Gare et parking de la Passerelle

Rapporteur : Frédéric BRUZEAU

Monsieur BRUZEAU Frédéric informe le conseil municipal que quatre maisons individuelles sont en cours de réalisation Avenue de la Gare, elles seront desservies par une voie interne privée. Il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie.

En outre, Azay-le-Rideau ne comporte pas de lieu commémoratif à la mémoire des déportés.

Il est proposé que le parking de la passerelle soit dénommé Place des Déportés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** d'approuver la dénomination « Impasse Mermoz » pour cette voie et la numérotation suivant le plan ci-joint.
- **DECIDE** d'approuver la dénomination « Place des Déportés » en lieu et place du lieudit « parking de la passerelle ».

(Pour : 23 – Contre 0 : Abstention : 0)

2017-03-29 Cession d'un terrain route de Villandry pour réalisation d'une maison paramédicale

Rapporteur : Frédéric BRUZEAU

Afin d'accueillir un plus grand nombre de patients et de thérapeutes sur la commune et ainsi pouvoir répondre à la demande croissante de soins, M. Vuillemey et M. Igout, représentés par la SCI ISKAM, actuellement masseurs-kinésithérapeutes à Azay le Rideau, souhaitent ouvrir une maison paramédicale au lieu-dit « les Grandes Coutures », route de Villandry.

A cet effet, une proposition d'acquisition de 700 m² sur la parcelle AZ 159 a été faite à la commune pour un montant de 75 €/m² viabilisé net vendeur.

La réalisation des voies d'accès restant à la charge des acquéreurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'offre d'acquisition de MM. Vuillemey et Igout, de 75 €/m² net vendeur,

Vu l'avis des domaines en date du 21/11/2016,

Considérant la possibilité existante de stationner à proximité,

- **ACCEPTE** la cession à la SCI ISKAM d'une emprise de 700m² à prendre sur la parcelle AZ 159.
- **ACCEPTE** le prix de vente net vendeur de : **75 € /m²**, soit un prix total net vendeur de **52 500 €**.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** que la commune conservera à sa charge les frais de viabilisation.
- **DIT** que l'étude de Maître Chevallier à Tours sera chargée du présent acte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile au présent dossier.

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-03-30 SIEIL : adhésion au groupement de commandes initié par le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) pour la réalisation de tranchées techniques et de pose de fourreaux rue Georges Jehan et rue de la Galvère :

Rapporteur : Frédéric BRUZEAU

La commune a décidé de procéder à des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable dans la rue Georges Jehan et la rue de la Galvère.

De plus, la commune a sollicité le SIEIL pour procéder à la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de télécommunication et d'éclairage public.

Afin de bénéficier des conditions économiques les plus favorables et de coordonner au mieux les interventions, les différents maîtres d'ouvrage se sont rapprochés et souhaitent constituer un groupement de commandes dans le but de réaliser les travaux précités par les mêmes entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune d'Azay le Rideau a des besoins en matière :

- De renforcement du réseau d'adduction d'eau potable,
- De dissimulation de réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de télécommunication et d'éclairage public.

Considérant l'enveloppe prévisionnelle suivante :

RUE DE LA GALVERE :

- Effacement du réseau électrique : 41 178.42 € TTC
Participation du SIEIL : 37 060.58 € TTC
Reste à charge de la commune : 4 117.84 € TTC.
 - Dissimulation du réseau de télécommunication : 18 298.55 € TTC,
G/C coordination SIEIL : 13 528.55 € TTC
Part Orange : 4 770.00 € TTC
Reste à charge de la commune : 18 298.55 € TTC.
 - Estimatif de renouvellement de l'éclairage public : 4 830.00 € TTC
 - Estimatif renouvellement réseau AEP : 26 500.00 € TTC
 - Plus-value diagnostic HAP : 3 200.00 € TTC
 - Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 7 200.00 € TTC
- Coût restant à charge pour la commune : 64 146.39 € TTC

RUE GEORGES JEHAN :

- Effacement du réseau électrique : 48 256.95 € TTC
Participation du SIEIL : 44 235.54 € TTC
Reste à charge de la commune : 4 021.41 € TTC.
 - Dissimulation du réseau de télécommunication : 25 832.95 € TTC,
Fond de concours SIEIL : 2 695.09 € TTC
Participation Orange : 2 085.95 € TTC
Reste à charge de la commune : 21 051.91 € TTC.
 - Estimatif de renouvellement de l'éclairage public : 7 549.00 € TTC
 - Estimatif renouvellement réseau AEP : 30 000.00 € TTC
 - Estimatif renouvellement réseau EU : 26 000.00 € TTC
 - Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 3 600.00 € TTC
- Coût restant à charge pour la commune : 92 222.32 € TTC

Coût global de l'opération restant à charge pour la commune : 156 368.71 € TTC

Considérant que la commune d'Azay le Rideau, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune d'Azay le Rideau au groupement de commandes précité.
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune
- **PREND ACTE** que la Commune est désignée coordonnateur de groupement de commandes.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Azay le Rideau, et ce sans distinction de procédures,

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Questions diverses

Monsieur HENRION indique qu'un tableau sera diffusé demain aux conseillers pour la tenue des bureaux de vote. Que chacun fasse remonter s'il y a une difficulté.